

Edition du "REVEIL DU NORD" 136 bis, rue de Paris, LILLE Bureaux à PARIS, 43, boulevard Haussmann (9^e)

L'Éclair

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

ROUBAIX 45, Rue de la Gare, 45 TOURCOING 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

DE 1918 A 1928

LA RECONSTITUTION DANS LE NORD

"Nous entrons dans la période de liquidation", nous dit M. HUDELO, Préfet de notre Département

À l'heure de l'année nouvelle et après l'interessante interview, que M. André Tardieu, Ministre des Travaux Publics et des Régions Libérées, a bien voulu accorder au « Réveil du Nord » sur l'état de la Reconstitution en général, il nous a paru intéressant de dépeindre la situation du département du Nord près de 10 ans après la tourmente de la terrible guerre.

L'effort individuel des habitants a réalisé en quelques années le miracle qu'on croyait impossible de reconstituer des villes puissantes et actives là où l'invasion et les combats n'avaient laissé que des ruines qui paraissent devoir ne jamais se relever.

Pour exposer la situation actuelle de notre Nord nul n'était plus qualifié que notre actif et sympathique Préfet, M. Louis Hudelo. Nous l'avons interviewé. Et voici l'impressionnant bilan que répondant à nos questions, il nous a exposé :



M. HUDELO, Préfet du Nord

Coup d'œil en arrière

Avant de vous parler de la situation présente, nous dit M. Hudelo, il est nécessaire de jeter un coup d'œil en arrière. Et prenant un volumineux dossier à portée de sa main, le Préfet du Nord nous dit :

Les sinistrés ont évalué les dommages subis par eux au moyen d'environ 1.400.000 déclarations qui représentent en valeur actuelle une somme d'environ 42 milliards.

Les décisions rendues s'appliquent à une valeur de remplacement de 37.410.666.053 fr. pour laquelle il a été alloué 23.177.219.786 fr. Les demandes des sinistrés ont été ainsi réduites de 33,50 % environ. Il reste à statuer sur un peu plus de 5 milliards ce qui après la réduction ci-dessus donnera environ trois milliards 100 millions.

Le total des dommages subis par le département s'éleva ainsi à 23.177 plus 3100 = 26 milliards 277 millions.

Ce qui reste à payer

Les dommages restant à évaluer sont en instance savoir :

- 24.769 dossiers à la Commission départementale de Lille, dont 24.000 demandes d'avances à régulariser.
- 247 dossiers au Tribunal des dommages de guerre.
- 25 dossiers au Comité départemental de préconciliation.
- 1400 à la Commission supérieure et 100 environ au Comité central de préconciliation. Des mesures sont prises pour accélérer les opérations de la Commission départementale et liquider son rôle à la fin de cette année.

Le Tribunal des dommages de guerre, le Comité départemental et le Comité central de préconciliation n'auraient pas de peine à terminer leurs travaux pendant la même période.

Seule la Commission supérieure qui statue en dernier lieu exigera un plus long délai pour examiner les contestations qui lui sont soumises.

Le capital des dommages de guerre à verser aux sinistrés du département du Nord, étant évalué à 26.277.000.000 francs. Le montant des règlements effectués en 1^{er} janvier 1928 s'élevait à environ 23.960.000 francs. Il reste à payer sur fonds d'Etat au 1^{er} janvier 1928 : 2.277.000.000 de francs.

Ce qu'il reste à faire

L'effort financier accompli, continue M. Hudelo se traduit par les résultats suivants. Le sol est remis entièrement en état de culture. Le chapelet remplacé, les routes, ouvrages d'art, voies ferrées, ponts, canaux sont reconstruits ou réparés.

Les mines ont dépassé leur production d'avant guerre. Les usines et établissements commerciaux fonctionnent, mieux aménagés qu'autrefois. Seules les reconstitutions mobilières et immobilières ne sont pas achevées.

Il reste à payer 1.697.000.000 pour les mobilières, marchandises et immeubles par destination et 600 millions pour les immeubles bâtis.

Voici maintenant ce qu'il reste à faire :

- À Sociétés Coopératives de Reconstruction. — Les dommages délégués à ces collectivités (276 coopératives approuvées) représentent une valeur d'environ 1 milliard 800 millions.
- Le montant des travaux restant à payer est effectué est de l'ordre de 300 millions.
- Il est mis à la disposition des Coopératives sur les fonds du dernier emprunt un crédit de 120 millions. D'autre part il sera attribué en 1928, sur les fonds généraux des dépenses permettant de liquider les Sociétés arrivant au terme de leurs opérations.

On peut espérer que 175 coopératives sur 230 qui subsistent, entreront en liquidation au cours de l'année 1928.

B) Communes et Etablissements publics. — La reconstitution immobilière bâtie est pratiquement terminée. Il ne s'agit plus actuellement que d'apurer les comptes opération fort laborieuse puisqu'ils faut se conformer à la règle imposée par la loi : rempli en identique et spécialement de crédit.

C) Sinistrés isolés. — Le Conseil général avait décidé de prêter sur les fonds de l'Emprunt 1927 un crédit de 75 millions pour hâter la liquidation des indemnités restant dues aux petits sinistrés mobiliers.

Le Ministère s'est tout d'abord refusé à ce règlement mais après de nouvelles démarches, l'opération vient d'être autorisée et le service des emprunts procède actuellement à la répartition de ces fonds en accordant un crédit de priorité aux sinistrés des indemnités les plus faibles.

La dotation attribuée au département sur fonds généraux permettra également la liquidation d'un grand nombre de comptes en 1928.

L'apurement des comptes. Sur 300.000 dossiers ouverte, 200.000 seulement sont soldés. La parcimonie avec laquelle ont été octroyés les crédits depuis quatre années et la nécessité d'accorder une satisfaction au plus grand nombre possible de sinistrés n'ont pas permis de régler définitivement les comptes, même les moins importants.

D'autre part, les difficultés rencontrées pour la liquidation des Sociétés Coopératives de Reconstruction bénéficiaires d'avances remboursables, sont nombreuses et il a été indiqué plus haut que la régularisation des comptes tenus pour les communes et les collectivités n'était pas moins laborieuse.

Enfin les modifications incessantes apportées dans l'organisation des services : centralisation, décentralisation, recentralisation, fusion et regroupement des divisions primitives, réduction notable du personnel ont eu une répercussion naturelle sur les affaires. Une révision méthodique et rigoureuse est commencée. Elle sera poursuivie aussi rapidement que possible.

L'effort continue. Comme vous le voyez, nous entrons dans la période de liquidation et d'apurement des comptes.

Grâce aux emprunts de reconstitution qui ont produit 236.459.000 francs, nous avons allégé les conditions d'attente et calmé l'impatience compréhensible de beaucoup de sinistrés.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Sous le soleil de Nice



Tandis qu'il neige, vent et dégelé char nous, on pratique la natation sous le soleil de Nice. Voici — photo prise le jour de l'an — un groupe de gracieuses baigneuses, prêtes à plonger.

Terribles accidents dans notre région

Un mineur broyé par un train à Auchel

La paisible cité d'Auchel vient d'être mise en émoi par un terrible accident qui a coûté la vie à M. Rittaine Louis, mineur, très connu et très estimé de la population ouvrière. L'infortuné, revenant tranquillement de la noce de sa nièce, qui avait eu lieu au hameau de Saint-Pierre, avait emprunté un sentier qui longe le chemin de fer de la Compagnie des mines de Marles, et qui vient aboutir près de l'abattoir municipal, situé rue Raoul-Briquet. A ce passage existe une bifurcation qui dirige les convois vers le stège n. 4, ou vers le stège n. bis. Pour le stège n. 4, toutes les mesures de sécurité sont prises ; il n'en est, paraît-il, pas de même pour la voie qui se dirige vers le stège 7, qui est dépourvue de barrière dans la traversée du sentier que parcourt M. Rittaine. Ce dernier fut happé par un train de manœuvre au moment où il s'engageait sur la voie. Le corps traîné sur un parcours d'une quinzaine de mètres fut retrouvé complètement actionné ; la mort avait été instantanée.

Silôt prévenus, les conseillers municipaux, MM. Duquesne et Riobier arrivèrent sur les lieux, suivis de très près par M. Chretien, maire et par le Commissaire de police M. Vidal, qui s'est empressé d'apporter les secours et de faire transporter le corps de la victime à son domicile, après avoir procédé à l'enquête d'usage.

Le défunt laisse une veuve et plusieurs enfants dont un en bas âge ; il a été élevé dans une famille de dix enfants ; le plus âgé est marié et jouissent d'une honorable réputation. M. Louis Rittaine qui a un long passé de travail à la mine, avait terminé sa carrière depuis huit mois et attendait la liquidation de sa pension. M. Rittaine Alfred, est conseiller municipal de la ville d'Auchel.

Un autre mineur asphyxié sous un éboulement à la fosse 14 des Mines de Lens

Le jeune mineur Michel Foidart, âgé de 19 ans, était occupé mardi matin au fond de la fosse n. 14 des mines de Lens, quand tout à coup il fut pris par un éboulement provoqué par la rupture d'un bois de soutènement. Dégrégé aussitôt par ses camarades de travail, il fut ramené au jour et transporté inanimé à son domicile rue Colbert, 24. Le docteur Alexandre, appelé d'urgence, vint lui prodiguer des soins ; il ne releva aucune blessure sur la surface du corps, des membres et de la tête ; il pratiqua la traction rythmée de la langue et les exercices respiratoires classiques pendant 25 minutes ; malgré ces efforts, il ne parvint pas à la ramener à la vie. Le malheureux est mort par asphyxie. Le délégué mineur infortuné a été immédiatement rendu sur les lieux de l'accident pour enquêter et établir les responsabilités.

Un vieux journalier écrasé entre deux tampons de wagons à Dunkerque

Un vieux bacheur de la maison Bourdon, le brave père Jean Naour, 80 ans, domicilié rue Ezmayr, se rendait hier à son travail, aux Foyettes, à bord d'un train de marchandises, quand il fut pris entre deux tampons de wagons. Il fut écrasé, tué sur le coup. Ses blessures sont très graves. Ses camarades de travail ont immédiatement appelé le médecin, mais M. Naour avait la poitrine écrasée. Le grutier Louis Debruyne et le journalier Jules Jovenet le placèrent dans la voiture d'ambulance qu'on avait mandée en hâte et le blessé fut dirigé sur l'hôpital. Il ne put survivre à ses blessures, et dans la soirée, il rendait le dernier soupir.

Une singulière coutume aux Indes

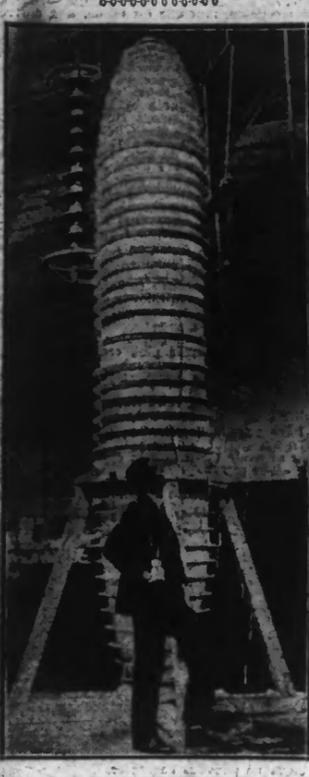
Le prince hindou Aga Khan paie tous les ans à la secte religieuse dont il est le chef, une somme d'or équivalente à son poids. Le don est remis à la suite d'une imposante cérémonie au cours de laquelle le généreux donateur est solennellement pesé sur une balance, dans la précision est préalablement vérifiée par un comité d'experts.

Un assassin mit le feu au cadavre de sa victime

Le Parquet de Marnes a fait hier soir une descente à Saint-Germain de la Courbe, où une défilé militaire de 33 ans. Mme veuve Lotet Alexandre, a été assassinée. Le meurtrier a fracturé le crâne de sa victime et l'a étranglée ensuite à l'aide d'une hanche de cuir. Le vol était le mobile du crime ; une somme importante a disparu.

Après avoir placé sur le lit le cadavre de l'ocogénair, l'assassin, en partant, y a mis le feu. Le corps a été retrouvé à demi carbonisé. La police mobile enquête.

Il y a isolateur et... isolateur



On peut s'en rendre compte par cette photographie qui montre un isolateur de porcelaine ayant supporté 1900 kilos, qui servira pour un contrat de 20000 volts. Quelle différence avec l'autre isolateur, qui, l'ingénieur tient assés dans sa main ! Encore une belle manifestation de la technique moderne.

La grève des étudiants des Facultés libres de Lille

Nous avons annoncé hier qu'une grève avait éclaté parmi les étudiants des Facultés catholiques de Lille, à la suite de certaines prises de position de la direction de ces Facultés.

Samsoit dernier, les élèves partirent en vacances et la décision du Conseil de discipline ne fut connue que le soir seulement, ceci afin d'éviter tout « clash » avec le départ.

En rentrant mardi matin un grand nombre d'étudiants décidèrent de faire une grève de protestation et apposèrent en ville des placards portant le texte suivant :

Camarades, cinq d'entre nous ont été déferés en Conseil de discipline. Les chefs d'accusation furent des plus grotesques : aux uns on reprocha leur popularité, leur candidature aux élections corporatives ; aux autres leur opposition (légitime et même nécessaire) au sein de la Fédération ; enfin leurs opinions politiques.

Tous les moyens, même les plus vils (visite des portefeuilles, perquisitions dans les chambres, etc.) ont été employés pour se procurer des pièces à conviction.

Deux des accusés sont expulsés définitivement, un autre renvoyé pour un mois, deux autres menacés d'expulsion, d'autres encore passeront en Conseil de discipline prochainement.

En réalité ces étudiants ne sont coupables que de vous avoir défendus et d'avoir voulu faire respecter les libertés traditionnelles qui, peu à peu vous sont retirées.

Mais on a eu peur de vous. Ces sanctions n'ont été rendues publiques qu'au moment de votre départ en vacances. On craignait votre indignation et on vous a supposé la mémoire courte.

Voilà un acte durent les brimades. Nous en avons assez. Nous obtiendrons : 1^o la liberté de traiter nos affaires entre nous. Assez des interventions répétées et arbitraires des autorités dans des affaires qui nous sont strictement personnelles ; 2^o une Fédération indépendante qui défende nos intérêts comme un syndicat doit le faire.

Assez de la coupable incurie de certains de nos élus, plus préoccupés d'obtenir les faveurs de l'autorité que de défendre les étudiants qu'ils abandonnent ou qu'ils trahissent.

Camarades, pour la réintégration des exclus pour nos libertés, faites la grève. A partir d'aujourd'hui, désertez les cours.

Que pas un étudiant ne lise librement dans le dos de ses camarades en assistant à un cours quelconque.

Montrez par une résistance unanime que nous sommes décidés à obtenir la Paix et la Justice.

Le Comité de grève. Une manifestation remise. L'ordre de grève lancé est sa première répercussion hier mercredi ; la plupart des étudiants abandonneront les cours et à 15 heures se réuniront sur le siège de leur association, rue Mérelin à Lille, dont les abords étaient surveillés par des agents de police en tenue et en civil.

A 17 h. 30, tous les élèves réunis n'étant pas encore arrivés, la manifestation fut reportée à une date ultérieure.

Dans les établissements, afin d'empêcher qu'il ne se fût d'entrer, certains manifestants avaient, au cours de la journée, jeté des pierres valériennes. Seule la Faculté de droit put recevoir quelques élèves et professeurs.

Deux démissions. En soirée nous avons appris que deux membres du Conseil d'administration des Facultés catholiques avaient donné leur démission à la suite des incidents relatés plus haut.

La scène tragique de Waziers. Nous avons relaté hier l'agression dont ont été victimes deux Français, Désiré Petit et son camarade Paul Nozet. L'infortuné Petit qui a été transporté à l'Hôtel-Dieu est toujours dans un état grave.

Interrogés, les trois agresseurs polonais s'a cherchèrent à éluder, leur forfait. Joseph Domagala le principal coupable a déclaré que Petit était blessé en tombant. Quant aux deux autres, Slespan Milner et Jean Wawrzyniak, ils ont prétendu avoir eu des perils par l'agression.

UNE FABRIQUE DE CHAUSSURES INCENDIÉE A BOULOGNE-SUR-MER

Un pompier fut blessé et un jeune homme à demi asphyxié ; les dégâts atteignent un million et demi

Les pompiers boulognais étaient à peine remis d'une alerte de la veille, à Saint-Pierre qu'ils devaient à nouveau se dévouer, la nuit suivante, à proximité de leur motel. Au 45, rue des Fipols, un incendie eut, mètres du poste central de permanence, les pompiers, s'éleva un vaste incendie à trois étages.

Au rez-de-chaussée se trouvent les vastes magasins de chaussures et réserves de cuir de la maison Demol. Aux étages sont des appartements particuliers. Le premier est occupé par Mme veuve Demol et son fils.

Au feu ! Mercredi matin, vers 5 h. 30, un jeune homme, M. Paul Maroq, 25 ans, étudiant, 7, place du Commerce, à Paris, passant rue des Fipols, entendit des cris d'effroi. Il pensa au feu, en effet, et courut vers le poste de pompiers dans la maison.

Il reconnut alors son erreur et, en toute hâte, alerta les pompiers du poste de permanence.

La sauterie des sinistrés. Dès que les soldats du feu furent sur les lieux, ils entreprirent le sauvetage des occupants de la maison : Mme Demol et son fils. L'opération fut très pénible. M. Demol fils, avant d'avoir eu le temps de se vêtir, avait été à demi asphyxié, il ne fut sauvé, des flammes que grâce au courage du caporal Legrand. Celui-ci fut d'ailleurs légèrement blessé.

Pendant ce temps, les pompiers combattaient activement le sinistre. La comptabilité a pu être sauvée, mais les gammes dévastatrices furent yito ravées d'une quantité considérable de cuir travaillé et de peaux brutes.

Les efforts des pompiers devaient cependant être bientôt couronnés de succès ; le feu fut éteint, mais l'immeuble avait considérablement souffert. Tout le premier étage devait être abattu.

Les causes de l'incendie. La cause du sinistre, d'après l'enquête, serait un court-circuit qui se serait déclaré dans le fond du magasin.

Les dégâts sont élevés : ils se chiffrent approximativement à un million et demi ; les sinistrés couverts par une assurance. Signaux pour terminer, la belle conduite de MM. Paul Defrenne, cafetier, 23, rue des Fipols ; Couplet Venant, 33 ans, employé de chemin de fer, 15, rue de l'Abbaye-Rivage, du caporal Legrand et du sergent Brunet, du poste de permanence des pompiers, qui se dépensèrent sans compter.

UNE SCIERIE DETRuite PAR LE FEU PRES D'ABBEVILLE

Un incendie, dont la cause est inconnue, a détruit une scierie mécanique à Boutencourt, près d'Abbeville. Les machines et les machines ont été anéanties. Les dégâts s'élevaient à 100.000 francs.

A Lebois, un bâtiment servant d'atelier de charbonnage, appartenant à M. Henri Changuet, a également été détruit par le feu. Les dégâts sont estimés à 70.000 francs.

La mort mystérieuse d'un ouvrier à Fourmies

Mardi soir, M. le Commissaire de police, était avisé par M. le Procureur de la République, qu'il avait chargé M. le docteur Triqueson, médecin-légiste, près le Parquet d'Avoyes, de procéder à l'autopsie d'Adolphe Boulanger, ouvrier infirme de la rue du Fourneau qui, ainsi que nous l'avons relaté, fut retrouvé mort dans le sous-sol de la maison Defrenne, dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier, par son camarade Marcel Corne, commis d'épicerie, rue Thiers.

M. le Commissaire prit aussitôt ses dispositions pour que le corps fut rattaché au transport, de l'habitation de ses parents, cour Bouvy à Trieux-de-Villers, à la morgue de l'hôpital Saint-Charles. C'est là que M. le docteur Triqueson, arriva mercredi à Fourmies, par le train de 10 heures 34, à procédé à sa macabre besogne de 11 heures à midi.

Les pères de 3 enfants n'accompliront que 12 mois de service militaire

Le Ministère de la Guerre vient d'adresser aux autorités militaires une circulaire leur rappelant que la loi du 27 décembre 1927 stipule que les pères de 3 enfants vivants au moment de leur service militaire, n'accompliront que douze mois de service actif. En conséquence, les appels se trouvant dans les conditions de famille requises seront dorénavant libérés à l'expiration d'une année de service. Ceux qui, actuellement, sous les drapeaux, ont déjà accompli cette durée de service, seront sans délai renvoyés dans leurs foyers.

QUATRE VICTIMES D'UN TERRIBLE ACCIDENT D'AUTOMOBILE

Hier, dans la soirée, une camionnette d'une légitime défense a été admise et un non-lieu rendu par M. Mommessin, juge d'instruction à Boulogne-sur-Mer.

Un curieux numéro de musiciens fantaisistes



C'est ainsi que forme la famille EILEN, qui vient de se produire avec succès dans un Music-Hall parisien.

L'EMPRUNT DE CENT MILLIONS DU DÉPARTEMENT DU NORD

Les modalités d'émission ont été définitivement arrêtées ; La souscription sera ouverte le 16 Janvier

Hier, mercredi, s'est réunie à la Préfecture de Nord la Commission départementale qui a reçu du Conseil général mandat d'arrêter définitivement les modalités d'émission de l'emprunt de 100 millions destiné à la réalisation d'un programme de grands travaux d'intérêt départemental.

Rappelons succinctement que cette Commission avait fixé le prix d'émission des obligations d'un montant nominal de 500 francs à 475 francs payables comme suit :

- 150 francs payables à la souscription ;
- 150 francs payables le 1^{er} juillet 1929 ;
- 175 francs payables le 1^{er} juillet 1930.

Dans sa séance du 30 décembre dernier, l'assemblée avait décidé de payer par anticipation le montant des intérêts dus sur le versement.

Ce versement, primitivement fixé à 150 fr., devait donc être dilimé de 38 mois d'intérêts et se trouver ramené à 138 francs, bien que le prix brut d'émission n'ait pas changé, la totalité des versements échelonnés faisait ressortir à 485 francs le prix net d'émission. M. le Président du Conseil, ministre des Finances, n'a pas eu de voir ce son accord à cette dernière proposition.

Dans sa séance de ce jour, la Commission départementale d'accord avec la Commission de Budget, a donc procédé à un nouvel examen de la question et fixe comme suit les conditions définitives de l'émission :

Le prix d'émission des titres. Les conditions d'émission arrêtées le 24 décembre 1927 sont annulées :

- Le prix d'émission des obligations d'un montant nominal de 500 francs est fixé à 475 francs, payables comme suit :
- 150 francs à la souscription ;
- 150 francs le 1^{er} juillet 1929 ;
- 175 francs le 1^{er} juillet 1930.

La souscription sera vraisemblablement ouverte le 16 janvier prochain.

Le paiement des intérêts

Pour les titres non libérés, les intérêts calculés à raison de 6 %, l'an sur les sommes versées seront, compte tenu de la taxe de transmission, payés par coupons semestriels les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année.

A partir du 1^{er} juillet, c'est-à-dire après libération des titres, les obligations rapportent un intérêt annuel de 30 francs payable par coupons semestriels, le 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année. Le 1^{er} coupon de 15 francs sera à l'échéance du 1^{er} janvier 1931.

A la suite des premières annonces de l'émission de l'emprunt de 100 millions de nommeux souscripteurs ont déjà, tant aux guichets des Banques qu'à ceux des comptables de Trésor, obtenu tous les renseignements qu'ils désiraient connaître. Il est certain que la souscription sera très abondante en raison des avantages offerts et du large crédit dont bénéficie notre Département dans toute la France.

La Dame sans nom

C'est le titre étrange et prometteur de notre prochain feuilleton inédit...